

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 JANVIER 2011

Convocation du 18 JANVIER 2011

ACCUEIL

**PRESENTS : Mmes B. ANTZ – M.N. LAUER - Ch. SCHNEIDER – I. VALLEE
MM. J.M. GALEA – S. HIRSTEL - J. EBER -A. HELLMANN - M. MUTSCHLER
N. NIEDERGANG – A. PERRAUT – Ch. REIBEL – G. ZAEGEL**

ABSENTS EXCUSES : Mme I. HEITZ –M. F. JEHL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ANTZ assistée de Mme Nicole HUCK

**1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
15 DECEMBRE 2010:**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

**2. EMPLACEMENT RESERVE N°17 INSCRIT AU POS : Autorisation d'acquérir les terrains
avec la collaboration de l'Etablissement Public Foncier du Bas Rhin :**

Le Maire rappelle qu'un emplacement portant le N° 17 est inscrit au POS pour la création d'une nouvelle centralité comportant une place publique et une salle communale sur les terrains classés INA contigus au lotissement « Auf die Dahlenmark ». Cet emplacement réservé représente une surface d'environ 46,32 ares dont 15,70 ares environs sont déjà la propriété de la commune. Il reste donc à acquérir environ 30,62 ares.

La Société SOVIA a sollicité la commune afin de savoir si celle-ci maintient ses intentions d'acquisition sur la base de cet emplacement réservé.

Par ailleurs, il convient de se poser la question de savoir si la commune envisage de maîtriser l'aménagement urbain de ce secteur en devenant un peu plus acteur et ne pas subir les opportunités des promoteurs, ce afin de favoriser la mise en place d'un habitat intermédiaire et une certaine mixité sociale.

Pour intervenir sur ce secteur et notamment se porter acquéreur du foncier, la commune a la possibilité de s'adjoindre les services de l'E.P.F.L du Bas-Rhin auquel elle adhère.

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- De maintenir ses droits sur l'emplacement réservé N° 17 inscrit au POS en vue de la création d'une nouvelle centralité comportant une place publique et une salle communale
- De procéder, selon les opportunités, à l'acquisition de la surface d'environ 30,62 ares inscrite à l'établissement réservé N° 17.
- D'affirmer sa volonté de maîtriser l'aménagement urbain du secteur inscrit INA au POS restant à urbaniser sur le lieu dit « Auf die Dahlenmark » dans le cadre d'une réflexion devant favoriser la mixité sociale en permettant notamment un habitat diversifié de type intermédiaire.
- De solliciter le soutien et la collaboration de l'E.P.F.L du Bas-Rhin pour l'acquisition du foncier et son portage financier jusqu'à la réalisation des aménagements.
- D'autoriser le maire à prendre toute disposition en vue de la mise en œuvre de cette décision et de signer tout document et acte devant intervenir dans ce cadre.

3. ACQUISITION DES AMENAGEMENTS POUR L'EQUIPEMENT DU NOUVEL ATELIER COMMUNAL :

M Jacky EBER, adjoint au Maire et animateur opérationnel de l'équipe technique de la commune expose la nécessité de mettre en place certains aménagements et d'acquérir du matériel pour la mise en fonction des installations du nouvel atelier communal.

Les besoins immédiats ont été inventoriés selon le détail ci-dessous :

- 2 armoires vestiaires,
- 1 armoire pour les produits phytosanitaires,
- 1 armoire à casiers,
- 1 établi avec caisson,
- 1 meuble cuisine-évier
- 1 meuble élément haut,
- 1 table et des chaises

Le montant global des dépenses relatif à l'acquisition de ces matériels et aménagements est estimé globalement à 2 090 € HT soit 2 500 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'acquérir les équipements et aménagements tels que décrits ci-dessus pour l'aménagement opérationnel du nouvel atelier communal.
- D'inscrire ces dépenses au Budget
- D'autoriser le maire à effectuer ces achats.

4. ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR :

M Serge HIRSTEL adjoint au Maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose la nécessité d'acquérir un défibrillateur pour mettre à disposition du public et de la section locale des Sapeurs Pompiers.

Il s'agit d'un projet qui a longuement été examiné par la commission communale Bâtiment Urbanisme et Sécurité.

Il apparaît que le défibrillateur semi automatique soit le plus approprié aux besoins.

Ce défibrillateur sera placé à l'entrée du nouveau Dépôt Incendie – rue de la Kaltau.

Plusieurs fournisseurs ont été contactés pour une offre de matériel comprenant un équipement dit de base (défibrillateur et armoire extérieure):

CARDIO DEFI de VARZAY pour un coût de 2 773,52 € TTC

YLEA de la GARDE pour un coût de 2 576,06 € TTC

NM MEDICAL à ASNIERES pour un coût de 2 212,60 € TTC

CARDIA PULSE à REICHSTETT pour un coût de 2 383,75 € TTC
D. FIBRILLATEUR à SAINT PRIEST pour un coût de 2 557,05 € TTC

Finally l'entreprise la mieux disante, non seulement pour les coûts mais également pour la proximité des équipes techniques de maintenance ainsi que par leur disponibilité pour l'organisation d'une soirée conférence publique et l'initiation sur mannequin est la société CARDIA PULSE à REICHSTETT pour un ensemble comprenant en sus de l'équipement de base sus indiqué, la fourniture des électrodes de rechange pour adultes et un jeu d'électrodes pour enfants.

Le coût de la commande finale est de 2 152,70 € HT soit 2 574,63 € TTC.

La commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité a donné un avis favorable pour cet achat ainsi décrit auprès de la société CARDIA PULSE

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide avec 12 voix pour et 1 abstention

- D'acquérir un défibrillateur et ses accessoires tels que décrit ci-dessus pour un coût de 2 152,70 € HT soit 2 574,63 € TTC auprès de la société CARDIA PULSE à REICHSTETT
- De compléter en conséquence la ligne budgétaire de 2010 reportée lors de l'établissement du budget 2011 article 2188
- D'autoriser le maire à procéder à cet achat.

5. ACQUISITION D'UNE EPANDEUSE SALEUSE :

M Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agricole Forestière et Environnement expose que suite aux événements météorologiques neigeux de fin d'année il a été décidé, dans l'urgence, d'acquérir une épandeur saleuse pour lutter contre les risques de verglas. Il s'agit d'un matériel adaptable sur le tracteur communal, acquis auprès des Ets JOST à MOLSHEIM pour un coût de 662 € TTC.

L'achat a été décidé par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été octroyées au titre de l'article L 2122-22 et de la délibération du 15/03/2008

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De prendre acte de cet achat et d'approuver la décision du maire.

6. LOTISSEMENT « LES PRES » : PERMIS D'AMENAGER DU « LOTISSEMENT DES PRES » ET ACCORD DE PRINCIPE SUR LA REPRISE DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ;

M Serge HIRSTEL, adjoint au Maire chargé des questions d'urbanisme présente le dossier de permis d'aménager de la société TRADIM concernant le « lotissement des Prés » situé à l'entrée ouest du village dont l'entrée s'effectuera par la 4^{ème} branche non encore utilisée du rond point. Le dossier a été examiné par la commission des finances au cours de sa réunion du 12/01/2011 qui a donné un avis favorable. L'autorisation d'aménager a été signée le 18/01/2011 pour respecter les délais réglementaires d'instruction.

Il revient par ailleurs au conseil municipal de se prononcer sur le principe de la reprise des voiries de la future rue des Prés à l'issue des travaux d'aménagement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De confirmer son accord sur le projet de la société TRADIM d'aménager un lotissement sous le nom de « lotissement des Prés » exprimé par la commission des finances du 12/01/2011 à l'ouest du village.
- De reprendre la voirie de la rue des Prés, les espaces et les installations à caractère public du lotissement pour les verser dans le domaine public communal à l'issue des travaux d'aménagement.
- D'autoriser le maire à signer toute convention et acte à intervenir.

7. CREATION D'UNE AIRE DE TRI SELECTIF RUE DE LA KALTAU :

M serge HIRSTEL, adjoint au maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité propose la réalisation d'une plate forme de tri sélectif située en limite de la parcelle du nouvel atelier communal dans la zone artisanale. Cette installation remplacera celle située à proximité de la salle St Etienne qui présente l'inconvénient d'être difficile à entretenir du fait de la nature du sol fait de gravier. Ce nouvel emplacement sera constitué d'une zone macadamisée. Les travaux sont estimés à 1 263 € HT soit 1 510,55 € TTC et pourront être exécutés par l'entreprise MULLER Travaux Hydrauliques Alsace de Krautergersheim dans le cadre d'un éventuel avenant au marché de construction de l'atelier communal.

La commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité a donné son accord de principe sur ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De procéder au déplacement de la plate forme de tri sélectif actuellement situé derrière la salle St Etienne sur un nouvel emplacement rue de la Kaltau, en limite de parcelle du nouvel atelier communal.
- D'adopter le projet de la nouvelle plateforme pour un coût de 1 263 € HT soit 1 510,55 € TTC
- De confier les travaux à l'entreprise MULLER Travaux Hydrauliques de Krautergersheim

8. LOTISSEMENT « AUF DIE DAHLENMARK » : REPRISE DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Le Maire expose que par délibération du 25 septembre 2006, le conseil municipal avait admis le principe de la reprise des voiries et équipements communs du Lotissement « Auf die Dahlenmark » par la commune pour les incorporer dans le domaine public communal.

La reprise de ces équipements s'effectuera à l'Euro symbolique. Afin que les actes soient établis, le notaire de la société SOVIA sollicite la confirmation du conseil municipal sur la base des parcelles clairement identifiées a savoir :

- parcelle N° 200 section 06 concernant la rue des coquelicots
- parcelle N° 196 section 06 concernant le parking
- parcelle N° 197 section 06 concernant l'espace vert

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De confirmer la reprise à l'euro symbolique de la voirie et des équipements communs relatifs aux parcelles sus visées en provenance du lotissement « Auf die Dahlenmark » pour les incorporer dans le domaine public communal.
- D'autoriser le maire à signer les actes devant intervenir.

9. FOURNITURE ET POSE DE BARRIERES DE SECURITE :

Le Maire expose qu'il convient de remplacer 4 barrières de sécurité endommagées du dispositif de sécurité au bord de la RD 207 en protection de l'école élémentaire.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 476 € HT soit 1 765,30 € TTC selon devis de la société BACH de Mundolsheim.

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- De procéder au remplacement de 4 barrières de sécurité de type Lisbonne
- De confier ces travaux à l'entreprise BACH de Mundolsheim pour un coût de 1 476 € HT soit 1 765,30 € TTC.
- D'inscrire cette dépense au budget 2011
- D'autoriser le maire à commander les travaux

10. PARTICIPATION AU DEPLACEMENT DE L'EQUIPE DE JOUEURS D'ECHECS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Le maire expose avoir reçu un courrier du 14 janvier 2011 du directeur de l'école élémentaire, M. THEMERLE, qui sollicite une subvention exceptionnelle pour le transport d'un groupe d'élèves au Championnat Académique d'Echecs du Bas-Rhin à BISCHWILLER en partenariat avec l'école élémentaire d'Erstein qui présente également une équipe à ces épreuves.

La quote-part pour notre commune représente 1/3 de la facture, soit un coût de l'ordre de 99 €.

Le conseil municipal,

Félicite l'équipe des élèves de l'école élémentaire de Hindisheim pour leurs performances et leur apporte tout son soutien pour ces épreuves, et

Après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- De prendre en charge à titre exceptionnel le déplacement en bus des élèves de l'école élémentaire de Hindisheim qui disputent le Championnat Académique d'Echecs du Bas-Rhin pour un coût de l'ordre de 99 € soit un tiers du prix d'un autocar affrété conjointement avec la commune d'Erstein.
- D'autoriser le Maire à payer la facture correspondante.

11. DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS :

Le maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 01/07/2010 a décidé de réaliser le diagnostic des conditions d'accessibilité pour les établissements recevant du public et plan de mise en accessibilité de la voirie et espaces publics.

Dans le cadre d'un groupement de commande dans lequel la commune de Hindisheim intervenait comme coordonnateur mandataire, la procédure d'appel d'offres s'est déroulée conformément à la réglementation et la Sté DEKRA à OSTWALD a été retenue par la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

La quote-part de la prestation de la commune de Hindisheim est de 1 350,33 € HT, soit 1 615 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- De prendre acte que la Sté DEKRA à OSTWALD a été retenue pour effectuer les travaux de diagnostic d'accessibilité pour les établissements recevant du public et plan de mise en accessibilité de la voirie et espaces publics tels que rappelés ci-dessus et conformément à la mise en œuvre de la délibération du 01/07/2010.
- De prendre acte que le montant de la prestation pour Hindisheim s'élève à 1 350,33 € HT, soit 1 615 € TTC

- D'inscrire le montant correspondant au Budget 2011
- D'autoriser le maire à signer toute pièce à intervenir.

12. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM :

Vu la demande de subvention du 17/01/2011 de l'Union Sportive de HINDISHEIM pour la réalisation de travaux de peinture à l'intérieur du club-house.

Vu le plan de financement présenté par l'USH faisant ressortir un coût total de 1 291,45 € (fournitures et mise en œuvre par les bénévoles).

Mme I. VALLEE ayant quitté la salle
Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- D'octroyer une subvention de 15 % sur le coût total du projet estimé à 1 291,45 €, soit 193,71 €

Le maire est autorisé à verser cette subvention sur présentation des factures acquittées.

13. FORMATION DES ELUS : Prise en charge des frais SNCF pour les élus dans le cadre d'un voyage de découverte du Sénat et du Parlement :

Le Maire expose que plusieurs conseillers se déplaceront sur Paris pour découvrir, dans le cadre d'une opération de formation des élus, le Parlement et le Sénat. Les visites ont été organisées, sur sollicitation du maire, par MM le Sénateur Francis GRIGNON et le Député Antoine HERTH.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne limiter la participation communale aux coûts de ce déplacement qu'aux frais du billet de train SNCF.

Justificatif à l'appui, la participation communale sera limitée au montant du prix du billet avec un maximum correspondant au prix négocié du billet groupe avec la SNCF, soit 80,80 € aller/retour par personne.

Dès lors, les conseillers concernés prendront en charge à titre personnel tous les frais de restauration et d'hôtellerie.

Les accompagnants ainsi que le Maire ne bénéficieront d'aucune prise en charge communale des coûts correspondants à ce déplacement.

Le Maire précise avoir avisé la Sous-Préfecture et la Trésorerie de ce dispositif dont la mise en œuvre n'a soulevé aucune difficulté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord pour limiter la prise en charge communale au titre de la formation des élus, aux seuls frais SNCF pour le déplacement à Paris pour la découverte du Sénat et du Parlement prévu le 31 mars 2011 sachant que seuls les conseillers (non compris le Maire et les accompagnants) pourront bénéficier de cette disposition.
- De limiter cette prise en charge sur la base du montant déboursé (sur justificatif) avec, au maximum le montant négocié avec la SNCF dans le cadre du billet groupe soit 80,80 € par conseiller.

14. DIVERS :

a/ Urbanisme

* Dossiers d'urbanisme traités

Permis de construire modificatif accordés

- SCI ECOELEC
ZA Kaltau

Suppression des sheds et des panneaux photovoltaïques, modification des façades nord et ouest, de la terrasse et de l'auvent au sud, augmentation de la hauteur d'une partie des bâtiments

- M. CAYTARLA Mustapha

Lotissement « Les terrasses de la Kaltau » lot n°10

Modification de l'espace sur entrée pour faire une terrasse ouverte, création de lucarne dans l'escalier vers combles, changement de couleur des tuiles en ardoisée

Accordé avec une réserve pour la modification de la couleur des tuiles

Permis de construire accordé

- M. DREYFUS Pierre

136, place du 26 Novembre

Extension d'une maison et déplacement d'un abri

Déclarations préalables accordées

- M. WENDLING Denis

rue des Alouettes

Pose de panneaux photovoltaïques sur la façade sud de la serre existante

- Mme RITZENTHALER Anne

192, rue du Moulin

Divisions de parcelles

- M. REIBEL Joseph

2, rue des Hirondelles

Modification de la véranda existante en bois par une véranda en aluminium avec agrandissement de 4,22 m²

Certificats d'urbanismes traités

- Me HITIER Arsène Notaire

Pour la propriété 244, rue de l'Eglise

- Me KREBS Raymond pour le compte de M. PALVADEAU

Pour la propriété 14, rue des Prunus

- Me TRENS Philippe Notaire

Pour la propriété 165b, rue faubourg des Jardins

- Me TRENS Philippe Notaire

Pour la propriété 165, faubourg des Jardins

* Dossiers d'urbanisme en cours d'instruction

Permis de construire

- M. REIBEL Joseph

2, rue des Hirondelles

Construction d'un abri avec auvent

- Blanchisserie de l'Ehn - M. GRAFF Philippe

6, rue de la Kaltau

Ajout sur le terrain attenant à la blanchisserie de 4 containers types ALGECO qui serviront de stockage

* Déclaration préalable

- M. REINLING Hubert
1B, rue Principale
Remplacement du portail d'entrée et changement du poteau intermédiaire

* Droit de préemption

- Maître Philippe TRENS notaire
Pour la propriété 165, faubourg des Jardins
- SCP CHERRIER et KUHN6MAGRET Notaires
Pour la propriété 258, rue de l'Eglise
- Maître KREBS Notaire
Pour la propriété 14, rue des Prunus
- Maître HITIER Notaire
Pour la propriété 244, rue de l'église

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

b/ Recensement de la population :

Le maire donne lecture d'un courrier du 09/12/2010 l'INSEE qui informe la commune que la population de Hindisheim s'élève à 1 424 habitants au 1^{er} janvier 2011.

d/ Dispositif agro-environnemental du Bruch de l'Andlau : Le maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général du Bas-Rhin du 23/12/2010 qui fait état du bilan de la contractualisation agro-environnementale 2010 du Bruch de l'Andlau. Une copie de ce bilan a été remise aux conseillers

e/ Station d'épuration : Une analyse de boue a été effectuée le 26/11/2010 à la station d'épuration de Hindisheim. Les résultats des analyses font ressortir que les boues sont conformes à un usage agricole sachant que des conseils d'utilisation relatifs à l'épandage des boues sont à respecter.

f/ Lutte contre la chrysomèle des racines de maïs : Le maire informe que la commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture daté du 06/12/2010 ainsi que d'un arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte contre Diabrotica Virgifera Vigifera Le Conte (chrysomèle des racines de maïs) Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage.

g/ Situation financière de la commune : Le maire remet aux conseillers et commente le tableau synthétique de la situation financière des communes du canton d'Erstein pour l'exercice 2008 établi par le Conseil Général.

h/ Planning:

- 1^{er} février 2011 : Commission finances CDCPE
- 08 février 2011 : Conseil Municipal
- 10 février 2011 : Forum emploi ADAC
- 12 février 2011 : Adjudication de bois
- 15 février 2011 : Conseil CDCPE (Erstein)
- 17 février 2011 : Conseil école maternelle
- 21 février 2011 : Commission des finances
- 02 mars 2011 : Conseil municipal
- 14 mars 2011 : Commission des finances
- 17 mars 2011 : Conseil de fabrique de l'église

- 21 mars 2011 : Commission finances CDCPE
- 22 mars 2011 : Conseil d'école de l'école élémentaire
- 25 mars 2011 : Conseil de surveillance CHE
- 28 mars 2011 : Conseil municipal
- 31 mars 2011 : Découverte Sénat et Parlement à Paris
- 04 avril 2011 : Conseil CDCPE (Hindisheim)
- 06 avril 2011 : Commission des finances
- 14 avril 2011 : Conseil municipal
- 26 avril 2011 : Commission des finances CDCPE
- 09 mai 2011 : Conseil CDCPE (Hipsheim)
- 16 mai 2011 : Conseil municipal
- 23 mai 2011 : Conseil d'école de l'école maternelle
- 28 mai 2011 : Inauguration de l'atelier municipal
- 14 juin 2011 : Commission finances CDCPE
- 23 juin 2011 : Conseil municipal
- 24 juin 2011 : Conseil de surveillance CHE
- 27 juin 2011 : Conseil CDCPE (Ichtratzheim)
- 11 juillet 2011 : Conseil municipal

PM : REUNIONS DE CHANTIER « ATELIER COMMUNAL » : Mercredi à 13 h 30
« ZONE DE LOISIRS » : Mardi à 9 h 00

Tour de table

* Mme B. ANTZ

- remercie toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de la fête des seniors.
- remercie M. A. PERRAUT pour la mise en page du Bulletin Communal.

* Mme I. VALLEE signale que le petit pont situé en fond de la rue de l'Andlau et qui enjambe l'Andlau est très abîmé. Le maire et M. J. EBER répondent que l'Andlau ainsi que les ouvrages sur ladite rivière sont gérés par le Syndicat.EHN-ANDLAU- SCHEER. M. J. EBER se charge d'en informer le Syndicat à la prochaine réunion qui se tiendra début février 2011. Il convient néanmoins de se poser la question de la propriété de ce pont.

* Mme M. N. LAUER propose la mise en place d'un panneau électronique d'informations, au même emplacement que l'actuel panneau Crédit Mutuel pour les diverses informations urgentes à diffuser. Le maire répond qu'un Plan Communal de Sauvegarde qui prévoit ce genre de dispositif est en cours d'élaboration.

* M. M. MUTSCHLER signale que les villageois se plaignent de la vitesse excessive dans le village.

La séance est levée à 22 h.